

## REGLEMENT PUBLIC

### 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Outil de service public, garant du bon fonctionnement de l'établissement et de la qualité de sa relation avec ses usagers, le présent règlement récapitule les principales dispositions applicables en matière d'accès aux espaces, collections, équipements et prestations de services de La contemporaine.

Le personnel de La contemporaine est disponible pour assister les lecteurs dans leurs recherches et demandes de communication de documents et répondre à leurs questions.

Sous la responsabilité de la direction, il est également chargé de l'application des règles de bon usage énoncées ci-après. Il est notamment habilité à demander la présentation de la carte de lecteur et à procéder à toutes les vérifications nécessaires en cas de déclenchement des alarmes antivol.

Les agents de sécurité sont habilités à intervenir pour assurer la sécurité des personnes et la sûreté des œuvres et des biens. Ils sont habilités à demander une pièce d'identité et à effectuer des fouilles en cas de besoin.

Toute nouvelle disposition entrera en vigueur dès son affichage ou sa mise en ligne sur le site de La contemporaine.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par la direction.

### 2 - ACCUEIL ET CONDITIONS D'ACCÈS

La contemporaine est ouverte à tous les publics intéressés par ses collections ou ses services. L'accès à la salle de lecture se fait sur inscription (voir §3).

Dans l'enceinte de l'établissement, il est recommandé de surveiller ses effets personnels. La contemporaine décline toute responsabilité en cas de vol. Pour la tranquillité de tous, il est demandé de parler à voix basse dans l'ensemble des espaces publics. Il est interdit de téléphoner dans la salle de lecture, dans les espaces d'expositions et dans les salles de formation. Nourriture et boissons sont consommées à l'extérieur des espaces d'expositions, de la salle de lecture et des salles de formation.

#### 2.1 – Hall d'accueil et mezzanine

La banque d'accueil constitue un pôle d'orientation générale vers les différents espaces et services offerts par La contemporaine. Avant d'accéder à la salle de lecture, le dépôt des sacs, sacoches, pochettes d'ordinateur portable et objets encombrants dans les consignes est obligatoire. Les visiteurs individuels des expositions peuvent bénéficier des consignes si l'affluence en salle de lecture le permet, notamment en cas de bagage encombrant. Un sac transparent est mis à disposition pour le transport des effets nécessaires au travail en salle de lecture.

#### 2.2 - Salle de lecture

L'inscription est obligatoire avant accès à la salle de lecture. A son arrivée, le lecteur est invité à se présenter au bibliothécaire afin de se voir attribuer une place de consultation, en fonction de son besoin : place de réserve ; place standard ; place de consultation de documents de grand format ; place équipée (consultation de documents audiovisuels ou numériques...). Les bouteilles d'eau sont tolérées mais doivent être fermées et posées sur le sol.

L'accès aux salles de travail en groupe de la salle de lecture se fait sur réservation. Le règlement concernant leur usage est consultable sur le site Internet de La contemporaine.

#### 2.3 - Espaces d'exposition

L'entrée individuelle à l'Atelier de l'histoire est gratuite. Sauf exceptions et régimes dérogatoires, l'entrée aux expositions temporaires est payante. Les tarifs en vigueur sont indiqués à la banque d'accueil et sur le site internet. Les petits sacs à dos sont tolérés. Ils doivent être portés sur le devant. Dans le cas de visites de groupes, l'agent chargé de l'encadrement pourra demander à ce que les sacs soient déposés dans un espace mis à disposition.

Les prises de vue sont tolérées dans l'exposition permanente, l'Atelier de l'histoire, sous réserve que ne soient utilisés ni flash, ni pied. Le règlement général de la reproduction de documents s'applique (voir §5). Les règles de prises de vue dans les expositions temporaires sont définies pour chaque exposition.

#### 2.4 – Salles de formation

La contemporaine accueille des groupes dans le cadre de sa politique de formation et de médiation culturelle. Les 3 salles sont prioritairement dédiées aux activités dispensées par La contemporaine. Elles peuvent être mises à disposition d'enseignants de l'Université Paris Nanterre ou d'autres établissements sur réservation préalable, et sous la responsabilité de la personne au nom de laquelle la réservation est faite. Dans ce cas, les éventuels aspects logistiques ne sont pas pris en charge par La contemporaine.

### 3 - INSCRIPTION

La salle de lecture de La contemporaine est ouverte à toute personne, âgée de 18 ans et plus ou titulaire du baccalauréat, justifiant d'un intérêt pour ses collections ou ses services. L'inscription est obligatoire, personnelle et gratuite, sur présentation d'une pièce d'identité. Elle est valable pour la durée de l'année civile en cours. Elle ouvre accès aux collections et aux services de La contemporaine, sur place et à distance.

### 4 - CONSULTATION DE DOCUMENTS ET PRÊT A DOMICILE

La majeure partie des collections se consulte sur place.

Les demandes de communication sont informatisées. Les documents sont réservables à l'avance. Les modalités et les délais de leur mise à disposition varient en fonction de leur nature et de leur lieu de conservation. Les conditions de communication des documents sont consultables à la banque d'accueil, en salle de lecture et sur le site internet de La contemporaine. Compte tenu du stockage distant, les lecteurs sont invités à réserver à l'avance les ouvrages et les périodiques.

Pour la bonne conservation des collections, il est demandé de manipuler les documents avec soin, et de respecter les consignes indiquées par le personnel. Ne pas se servir des documents comme sous-main, ne pas les annoter, ne pas les corner, ne pas utiliser de Post-It®.

Pendant leur consultation, les documents sont sous la responsabilité de la personne à qui ils sont communiqués. La perte de la carte de lecteur doit être signalée immédiatement afin d'en empêcher l'utilisation frauduleuse. Chacun est responsable de l'usage qui est fait de la carte délivrée à son nom.

Les archives sont communicables dans le respect des volontés des dépositaires ainsi que des dispositions législatives applicables à la vie privée. La consultation de tout ou partie de certains fonds pourra par conséquent être soumise à autorisation des donateurs ou de la direction.

Pour des raisons de conservation, les archives et collections iconographiques éligibles à la consultation - ainsi que, au cas par cas, d'autres types de documents (brochures, supports fragiles ou en mauvais état) - sont consultables sur les places de réserve, un seul carton à la fois. La carte de lecteur, ou à défaut, une pièce d'identité, est alors demandée et conservée par le bibliothécaire pendant toute la durée de la consultation d'un document en salle de lecture. Il est demandé de respecter scrupuleusement le rangement des documents dans les cartons et boîtes.

La plupart des monographies récentes, dont la date d'édition est postérieure au 1er janvier 1970, sont proposées au prêt à domicile. Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 livres pour une période de 28 jours. La prolongation est possible une fois, pour une durée de 14 jours, via le compte usager ou sur place auprès du bibliothécaire de service.

Le règlement du prêt à domicile est disponible en ligne sur son site Internet. Il précise les principes ici exposés.

## 5 - REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Toute reproduction de document est soumise à autorisation préalable de La contemporaine, à solliciter auprès du bibliothécaire. Cette autorisation dépend de la nature du document, de son état de conservation et de l'usage qui sera fait de la reproduction.

Sont exclues de toute reproduction (photocopie et photographie) les archives soumises à des clauses de confidentialité, d'anonymat ou contenant des informations à caractère personnel, ainsi que les thèses et écrits universitaires non publiés. L'enregistrement des contenus numériques sous droit mis à disposition sur postes dédiés le temps de la consultation est interdite, tout comme la prise de vue des écrans.

Le règlement concernant la reproduction de documents est consultable en ligne sur son site Internet. Il précise les principes ici exposés.

### 5.1 – Photocopies et impressions

Dans le respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, et dans les limites fixées par le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), La contemporaine met à la disposition de ses lecteurs des possibilités de reproduction à usage privé : photocopieurs en libre-service, lecteurs-reproducteurs de microformes, imprimante dédiée. Sont exclus de la photocopie les archives, les images, la presse et tout document fragile ou en mauvais état.

### 5.2 – Reproduction photographique par l'utilisateur

L'utilisation d'appareils photographiques, quel qu'en soit le type, n'est possible que sur autorisation de La contemporaine. Elle donne lieu à la signature d'un formulaire par lequel l'utilisateur s'engage à respecter la législation sur la vie privée et sur la propriété intellectuelle, et à n'utiliser les reproductions obtenues que pour un usage strictement privé. Sont exclues les utilisations d'un flash, d'un pied ou d'un scanner.

### 5.3 – Reproduction numérique par La contemporaine

La contemporaine effectue des reproductions à la demande. Un formulaire de demande et les tarifs appliqués sont disponibles sur le site web de La contemporaine.

## 6 – USAGES DES REPRODUCTIONS

La reproduction de documents est consentie pour un usage privé. Tout usage impliquant une diffusion suppose que l'utilisateur se mette en rapport avec les auteurs ou leurs ayants droit pour s'acquitter des dispositions relatives au droit d'auteur.

## 7 - UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DES RESSOURCES ELECTRONIQUES

L'accès aux moyens informatiques et aux ressources électroniques de La contemporaine est réservé aux lecteurs inscrits et soumis à l'acceptation de la charte des bons usages des moyens informatiques de l'Université Paris Nanterre, consultable sur le site de l'Université, sur celui de La contemporaine. L'accès se fait sur authentification nominative et individuelle. Il est formellement interdit de se connecter avec un compte qui n'est pas le sien.

### Postes informatiques :

La modification des environnements logiciels, matériels et périphériques est prohibée.

Sont notamment interdites l'introduction volontaire, l'utilisation, la diffusion de tout dispositif logiciel ou matériel susceptible d'altérer les fonctionnalités des moyens informatiques.

L'utilisateur s'engage à respecter les usages dévolus aux différents postes mis à sa disposition. La consultation de sites contraires aux lois et règlements en vigueur est interdite.

En cas de non-respect de ces obligations, l'utilisateur défaillant s'expose à des sanctions.

## 8 – RESPECT DU REGLEMENT

Le lecteur inscrit s'engage à respecter le présent règlement. En cas de détérioration ou de perte d'un document par un usager, l'établissement se réserve le droit de demander son remplacement ou son remboursement au prorata du préjudice subi. En cas de détérioration ou de vol, des poursuites pourront être engagées. La contemporaine se réserve le droit de restreindre ou suspendre les droits d'accès aux collections et services de l'établissement en cas de non-respect du règlement.

## 9 - REMARQUES ET SUGGESTIONS

La contemporaine se tient à disposition de ses usagers pour toute remarque ou suggestion concernant le fonctionnement général de l'établissement via son adresse électronique: [contact@lacontemporaine.fr](mailto:contact@lacontemporaine.fr).